

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	39 (1894)
Heft:	3
Artikel:	Réorganisation militaire : message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse [suite]
Autor:	Schenk / Ringier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-337152

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moyenne des différents résultats, s'il y a lieu. Ces différences, si l'on a bien opéré, et dans les cas ordinaires, peuvent atteindre 2 ou 3 décimètres; elles restent ainsi dans des limites acceptables pour le but à atteindre.

Les deux méthodes que nous venons de voir: détermination d'un ou de plusieurs points non accessibles, ou sur lesquels on ne juge pas nécessaire de se rendre, au moyen de 2 ou 3 stations successives sur des points repérés, et détermination d'un point sur lequel on stationne, au moyen du recouplement en arrière et du procédé de Pothenot, ces deux méthodes font abstraction de la *stadia*; elles peuvent être appliquées avec la planchette, la boussole et une simple alidade à lunette; elles sont presque exclusivement employées pour les leviers au 50 000^e dans la haute montagne. On fait quelquefois des recoulements en très grand nombre de 2 ou 3 stations seulement, c'est un travail très minutieux, qui demande une attention soutenue pour ne pas confondre, en changeant de station, les points observés les uns avec les autres; il est alors nécessaire de dessiner des croquis détaillés, et la photographie peut être d'une grande utilité dans ce travail-là. *(A suivre.)*

Réorganisation militaire.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse.

(SUITE)

Troupes sanitaires.

Nous proposons de réduire le nombre des officiers sanitaires montés et de diminuer quelque peu le chiffre des troupes sanitaires attribuées à l'élite. Par contre, nous désirons augmenter les lazarets de divisions et de corps d'armée, en appelant pour ces derniers la *réserve* au service sanitaire de campagne.

L'organisation de 1874 et son développement ultérieur ont élevé de telle sorte le nombre des médecins montés, que en

cas d'une mobilisation générale, on ne pourrait trouver les chevaux nécessaires qu'au détriment d'officiers supérieurs des armes combattantes.

Aussi notre projet cherche à réduire au strict nécessaire le nombre des officiers montés et à réaliser ainsi des progrès dans deux directions : rendre disponibles pour le service des lazarets et des hôpitaux les médecins dont l'on peut se priver dans les unités de troupes et les états-majors supérieurs, et en même temps diminuer sensiblement le nombre des chevaux d'officiers nécessaires.

Cette réduction est favorisée par le fait que le nombre des unités de troupes de la landwehr (et de la réserve) a été considérablement diminué, en considération de l'effectif réel de ces classes d'âge. Le nombre des médecins montés dans l'ensemble de l'armée est réduit ainsi de 256 ; dans l'élite de 162, dans chaque corps d'armée mobile de 36.

L'effectif réglementaire des troupes sanitaires dans l'élite est réduit de 319 hommes ; cette réduction s'opère à l'avantage du recrutement des unités combattantes. Le service sanitaire verra ce déficit plus que comblé par le fait que l'on appellera à l'armée d'opérations 844 hommes de la réserve, personnel qui jusqu'à présent n'était prévu pour la plus grande partie que pour le service des étapes, des transports et des hôpitaux. Cette organisation renforce en réalité de 525 hommes le personnel disponible pour le service sanitaire du champ de bataille.

La landwehr, renforcée par le landsturm, reste chargée du service des transports et des hôpitaux sur les lignes d'étapes. Le landsturm pourra fournir pour ce service de nombreux éléments particulièrement qualifiés. Il est à désirer que le développement de l'organisation du landsturm organise ces forces et les prépare pour leur service.

La principale modification apportée à l'organisation des troupes sanitaires dans l'infanterie consiste en ce qu'un médecin de régiment et 3 médecins de bataillon remplacent les 6 médecins de bataillon montés. Le bataillon conserve, en outre, un sous-officier sanitaire et 5 infirmiers ; le reste du personnel sanitaire, qui était jusqu'à présent réparti au bataillon, sera renforcé et réuni par régiments pour former une section sanitaire sous les ordres d'un médecin. La section sanitaire sera divisée en trois « groupes » composés d'un sous-

officier, de 2 infirmiers et de 12 brancardiers, de façon à pouvoir toujours attribuer à des bataillons détachés le personnel sanitaire nécessaire. Cette réunion des forces facilite, dans bien des cas (par exemple, lorsque un seulement, ou deux des bataillons du régiment sont exposés à des pertes et que le troisième reste en réserve), une action plus efficace que lorsque ces mêmes forces sont dispersées dans les bataillons. Le médecin de régiment est placé au-dessus des médecins de bataillon et du chef de la section sanitaire. La place de médecin de brigade est supprimée.

Le nombre des soldats sanitaires est resté dans l'infanterie, y compris la section sanitaire, à peu près le même qu'auparavant. Par contre, une réduction a été opérée dans le personnel sanitaire des armes spéciales. Les batteries de campagne, les compagnies du génie, etc., avaient par exemple jusqu'à présent 3 soldats sanitaires; nous les avons réduits à 2, un infirmier et un brancardier.

Cette répartition est parfaitement suffisante pour le service sanitaire intérieur de la troupe, abstraction faite du combat. Un groupe de 3 batteries a, par exemple, un médecin et 6 soldats sanitaires pour un effectif total de 480 hommes, soit autant qu'un bataillon de 880 hommes. Les 3 hommes que la batterie possérait jusqu'à présent seraient tout aussi insuffisants pour le service sanitaire pendant le combat que les 2 que nous proposons. Il faut compter ici, comme dans le bataillon, sur les institutions sanitaires de la division et du corps d'armée. Cela est surtout le cas pour les armes spéciales qui ne se présentent au combat que comme parties de grands corps combinés possédant des ambulances.

Les unités sanitaires des divisions et des corps d'armée ont été au total sensiblement renforcées.

Les 24 ambulances de notre projet comptent 42 sous-officiers et soldats sanitaires en place des 34 qui existaient auparavant. Il est vrai que le corps d'armée ne possède plus dans l'élite que 6 ambulances qui, réunies par trois, forment les lazarets divisionnaires, au lieu de 10 ambulances qu'il contenait auparavant; mais, il reçoit en compensation 5 *ambulances de la réserve* — le lazaret de corps — et le projet place encore dans l'élite 4 ambulances de montagne à disposition de l'armée. Ces ambulances pourront être également employées avec profit dans la plaine et réunies au lazaret de corps.

La réserve contenant relativement moins d'unités de troupes et de corps combinés que l'élite, le personnel provenant des institutions sanitaires de l'élite suffira dans la réserve pour former les 5 ambulances du lazaret de corps.

La landwehr reste disponible pour le service sanitaire sur les lignes d'étapes et dans les hôpitaux ; elle sera renforcée par le landsturm. Il y a d'autant moins de raisons d'augmenter hors de proportion les troupes sanitaires, que dans notre pays nous pouvons bien toujours compter sur un appui considérable de la part de la population, appui qui fait défaut aux armées d'invasion en pays ennemi.

On peut fixer à 70 % la proportion des effectifs de la landwehr actuelle par rapport à ceux de l'élite, en calculant une diminution normale. Ce chiffre de 70 % peut être réparti de la manière suivante :

45 % à la réserve,
25 % à la landwehr.

Le projet prévoit dans l'élite un effectif réglementaire de 3496 hommes. 45 % de cet effectif donne 1577 hommes.

Effectif réglementaire de la réserve 1493 hommes.

Il reste donc un excédent de 84 hommes.

Comparons ces propositions avec les effectifs des autres armées :

Le corps d'armée allemand a trois détachements sanitaires à 198 hommes, soit un total de 594 sous-officiers et soldats sanitaires (sans le train). Il a donc un soldat sanitaire pour 54 fusils d'infanterie (33 bataillons avec 32 208 fusils).

Le corps d'armée français a trois ambulances à 145 sous-officiers et soldats sanitaires, soit 435 hommes pour 25 000 fusils d'infanterie ou un homme pour 57 fusils.

Le corps d'armée suisse a 12 ambulances, y compris l'ambulance de montagne, à 42 hommes soit 504 hommes pour 20 800 fusils ce qui donne 1 soldat sanitaire pour 41 fusils, et, si l'on y comprend six bataillons de réserve, un pour 50 fusils environ.

L'affirmation souvent exprimée dernièrement, que l'armement perfectionné augmenterait les pertes hors de proportion est contredite par d'autres affirmations tout aussi sérieuses qui démontrent que la proportion des pertes s'est continuellement abaissée avec le perfectionnement des armes, parce que les modifications dans l'armement ont toujours été suivies de modifications correspondantes dans la tactique. Frédéric-le-Grand perdit, à Kolin, la moitié de son infanterie. Napoléon Ier perdit, à Borodino, sa bataille la plus sanglante, le tiers de son infanterie, enfin à Gravelotte, la bataille la plus importante depuis l'invention des armes se

chargeant par la culasse, les pertes des deux partis s'élèverent environ au 10 % des troupes combattantes. Les nouveaux fusils à petit calibre causent des blessures qui sont en grande partie moins dangereuses qu'auparavant.

Troupes de subsistances.

L'organisation de 1874 formait pour chaque division une compagnie d'administration d'un effectif de 10 officiers et 41 hommes. En fixant cet effectif, on eut sûrement l'intention de former un cadre dans lequel rentreraient, en cas de mobilisation, des hommes appartenant à d'autres unités de troupes de la landwehr ou du landsturm.

Dans les premières années de cette organisation, alors que les effectifs des compagnies d'administration étaient encore faibles, elles se contentèrent, lors des manœuvres, de ne cuire elles-mêmes le pain et de n'abattre le bétail que pour une petite partie de leurs divisions ; la plus grande partie des vivres nécessaires fut demandée à des fournisseurs et livrée à la troupe par l'intermédiaire des compagnies d'administration. On s'imagina peu à peu, dans le courant des années, que la compagnie d'administration devrait être assez forte pour fournir elle-même tout le pain et abattre tout le bétail nécessaire à la troupe ; et lors des manœuvres on renforça les compagnies d'administration par de nombreux boulangers et bouchers pris dans l'infanterie, et privés ainsi de leur instruction militaire véritable. L'infanterie se plaignit, avec raison, de cette manière de faire et l'on voulut y remédier en élevant les effectifs des compagnies d'administration dans l'élite. On parvint à cela en augmentant continuellement le recrutement de manière à obtenir un effectif de 170 à 180 hommes environ. Les compagnies d'administration ont actuellement un effectif moyen de 155 hommes sur les contrôles, soit le triple de l'effectif réglementaire.

Si d'un côté l'on peut se demander s'il est nécessaire de ne délivrer à la troupe, en paix comme en guerre, que le pain cuit par les compagnies d'administration elles-mêmes et lors même que l'on pourrait utiliser d'autres méthodes de fournir le pain avec un personnel moins considérable ; il faut pourtant reconnaître que, dans les manœuvres de ces dernières

années, le service des subsistances des compagnies d'administration des divisions et des corps d'armée a été fort bien organisé et que le personnel nécessaire aux compagnies d'administration n'est, en somme, pas si considérable en regard de l'effectif de l'armée. Il n'y a donc pas lieu d'abandonner un système de subsistances qui a fait ses preuves et auquel nous nous sommes habitués.

Nous avons toutefois fixé l'effectif des compagnies de subsistances de telle façon que ces compagnies n'arrivent à leur effectif complet de 170 hommes que lorsque les classes d'âge de la réserve sont adjointes à celles de l'élite. Nous diminuons ainsi le moins possible les forces combattantes. L'effectif réglementaire de l'élite, qui est d'après notre projet de 120 hommes, et avec 10 % de surnuméraires, 132 hommes, produira un abaissement de l'effectif de contrôle actuel de 23 hommes en moyenne par compagnie.

Les troupes de subsistances quittent la division pour devenir troupes non endivisionnées du corps d'armée.

Le nombre des officiers montés a été, ici aussi, réduit à la moitié dans l'élite (24) et nous les avons supprimés dans la landwehr.

Trains.

La loi d'organisation de 1874 avait établi deux catégories de troupes du train : le *train de ligne*, officiers et troupes répartis soit isolément, soit par groupes, dans les états-majors supérieurs et les unités des armes combattantes, pour y pourvoir au service des trains ou pour y surveiller ce service ; les *bataillons du train*, un par division d'armée. Ces bataillons étaient formés en divisions chargées de pourvoir au service des importantes colonnes de train du génie, des troupes sanitaires et des troupes de subsistances.

L'effectif des contrôles des bataillons du train dans l'élite était, le 1^{er} janvier 1893, de 1977 hommes ; l'effectif du train de ligne est de 1159 ; total, 3136 hommes.

Ce personnel est administré et instruit par l'artillerie.

Dans l'avenir nous ferons également une différence entre *train de ligne* et *colonnes du train* ; la constitution de ces deux catégories sera différente.

Nous proposons d'incorporer complètement le *train de ligne* dans les unités de troupes auxquelles il appartient, c'est-à-dire de le placer sous la même administration.

Les troupes du train de ligne devront, autant que possible, appartenir à la même classe d'âge (élite, réserve et landwehr), que l'unité dont elles feront partie.

Le train de ligne comprend les officiers, sous-officiers et soldats du train des états-majors supérieurs, des unités de l'infanterie et de la cavalerie, ainsi que des demi-bataillons de sapeurs.

D'après notre projet, le *train de ligne* comprendra le personnel suivant :

L'élite :	35 officiers et 1658 sous-officiers et soldats.
La réserve :	4 » 476 » »
La landwehr :	4 » 168 » »

Si l'on recrute l'élite du train de ligne de telle façon que lors d'une mise sur pied il entre au service au complet des 1693 hommes nécessaires, la *réserve* pourra aussi se présenter avec 762 hommes (45 %) et la *landwehr* avec 423 hommes (25 %). La réserve aura 282 *surnuméraires* et la landwehr 151, ou, les deux réunies 433.

Chaque corps d'armée aura donc 108 *surnuméraires* du train de ligne de réserve et landwehr à sa disposition.

Nous proposons de composer les *colonnes du train*, attribuées pour la plupart à des services auxiliaires qui ne sont pas exposés à des pertes par le feu, pour autant que cela sera possible au moyen du personnel du train sortant de l'artillerie de campagne ; puis, là où ce personnel ne suffit pas, de former des unités du train spéciales d'hommes d'élite, de réserve et de landwehr ; enfin, de mettre à contribution les escadrons du train de la réserve et de la landwehr provenant de la cavalerie ; ces escadrons serviront aussi à compléter le train en cas de guerre. Ce serait prodiguer ses forces que de vouloir recruter pour ces services plus d'hommes de l'élite qu'il n'est absolument nécessaire.

Les *colonnes du train de l'armée d'opération* (à l'exception des colonnes de munitions, du parc de corps et des convois de montagne) ont, d'après notre projet, l'effectif suivant :

	Sous-officiers	Officiers.	et soldats.	Total.
4 trains d'équipages de ponts des corps d'armée	12	388	400	
4 compagnies de télégraphes des corps d'armée	—	64	64	
8 lazarets divisionnaires	—	168	168	
4 ambulances de montagne	—	52	52	
4 lazarets de corps	16	364	380	
12 colonnes du train de subsistances . .	48	1344	1392	
4 compagnies de remonte du train . .	24	336	360	
	100	2716	2816	

Les compagnies de remonte du train suivent leur corps d'armée pour recevoir le personnel du train et les chevaux surnuméraires et fournir, suivant les besoins, les remplacements en hommes et en chevaux. La constitution de ces compagnies permet d'éviter le recrutement de surnuméraires dans le train de ligne et de le diminuer dans les autres unités du train.

Nous proposons de recruter directement et de former les unités du train suivantes :

Le train des 4 équipages de ponts des corps d'armée dans l'élite, la réserve et la landwehr, dont dans l'élite . . . 240

Les 8 lazarets divisionnaires, exclusivement dans l'élite 168

Total : élite 908

Les unités suivantes seront pourvues exclusivement de personnel du train de la réserve et de la landwehr :

Les 4 compagnies de télégraphes des corps d'armée. 64

4 ambulances de montagne 52

8 colonnes du train de subsistances 920

Total . . . 4416

Sur ce total, les 920 hommes des colonnes du train de substances seront fournis par le personnel de réserve et landwehr de 16 batteries de campagne (tableau XXVI). Le personnel surnuméraire de la réserve du train de ligne suffit pour les compagnies de télégraphes et le bataillon de chemins de fer. Les 4 ambulances de montagne seront conduites par le personnel de la réserve sortant des batteries de montagne. Dans les 4 lazarets de corps, les ambulances peuvent être conduites par le personnel de réserve et landwehr sortant des lazarets divisionnaires ; enfin, en cas de guerre, les escadrons du train de la cavalerie qui auront environ 3600 hommes disponibles de réserve et landwehr, devront compléter le personnel du train ou même fournir des escadrons qui prendront le service de colonnes entières, telles que l'équipage de ponts de l'armée, les compagnies de télégraphes de la réserve, la réserve des lazarets de corps, etc.

Pour les exercices, on pourra employer également des compagnies de remonte du train pour le service des compagnies de télégraphes et des ambulances faisant partie des lazarets de corps.

En comparaison avec l'organisation actuelle, nous voulons recruter et mettre sur pied dans l'élite le personnel du train suivant :

	Organisation actuelle.	Projet.
Train de ligne . . .	1268	1693
Colonnes du train . .	1712	908
	2980	2601

L'élite fournira donc 379 hommes de moins qu'auparavant.

Compagnie d'aérostiers.

Nous avons prévu dans la nouvelle organisation de l'armée un *parc d'aérostation* ; c'est un moyen de guerre technique que nous considérons comme étant de toute première nécessité. Un des plus importants facteurs de tout succès militaire consiste à reconnaître à temps les mesures que prend l'ennemi. Le moyen principal d'arriver à ce but est la cavalerie, mais nous n'en aurons jamais à notre disposition une quantité comparable à celle de l'adversaire. Aussi l'observation depuis le ballon nous rendra dans bien des cas des services que nous

ne serions pas en état d'obtenir d'aucune autre manière. Le nombre d'hommes nécessaire est très faible, environ 80. Toutes les armées des puissances qui nous entourent sont pourvues de troupes d'aérostiers.

Aperçu général.

Nous vous donnons ci-après un aperçu général des effectifs de l'élite d'après notre projet :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.
Etat-major de l'armée.	67	42	109
4 états-majors de corps d'armée . . .	96	96	192
8 états-majors de div.	144	208	352
16 brigades d'infanterie	2640	83 904	86 544
8 bataill ^s de carabin ^s .	192	6 840	7 032
4 régim. de cavalerie.	188	2 920	3 108
9 escadrons . . .	63	1 035	1 098
8 régim. d'artiller. de camp. à 4 batteries	232	4 952	5 184
4 régim. d'artillerie de camp. à 6 batteries	188	3 704	3 892
3 groupes d'artillerie de montagne . .	60	1 077	1 137
5 régiments d'artillerie de position .	108	1 805	1 905
Artillerie de forteresse (environ) . . .	—	—	1 000
8 demi-bataillons de sapeurs . . .	96	2 760	2 856
4 équipages de ponts.	32	912	944
4 compagnies de télégraphes . . .	20	480	500
8 lazerets divisionn ^{res}	216	1 184	1 400
4 détachements de subsistances . .	72	1 204	1 276
Compagnie d'aérostiers	4	70	74
4 compagnies de remonte du train .	12	208	220
	<u>4422</u>	<u>413 401</u>	<u>418 823</u>

En regard de cet effectif, voici l'état actuel :

	Effectif réglementaire d'après la loi de 1874.	Effectif sur les contrôles en 1893.
Etats-majors des corps de troupes combinés	1 131	909
104 bataillons d'infanterie	80 464	100 490
24 escadrons	2976	3 492
12 compagnies de guides	516	3 245
48 batteries de campagne	7680	
2 batteries de montagne	340	
16 colonnes de parc	2560	
8 bataillons du train	1712	13 832
10 compagnies de position	1220	18 660
2 compagnies d'artificiers	320	
8 bataillons du génie		3 144
40 ambulances		4 600
8 compagnies d'administration		408
		104 071
		131 405

L'effectif réglementaire de notre projet, 118 823 hommes, prévoit dans l'élite une augmentation de 14 752 hommes de l'effectif réglementaire actuel (104 071). Cette augmentation d'effectif est en réalité déjà dépassée de 12 582 soit du 10,6 % par l'effectif des contrôles au 1^{er} janvier 1893. Si, d'un côté, l'on doit admettre que ces 10,6 % ne couvriront pas complètement le déficit résultant d'hommes qui ne se présentent pas, d'un autre côté, il est sûr que le chiffre de 131 405 ne représente pas le plus haut effectif des contrôles possible. Nous avons encore dans l'élite les classes de recrutement de 1881 à 1886, années pendant lesquelles on a recruté beaucoup moins de monde que pendant les années suivantes, en moyenne 14 330 hommes. La moyenne des six dernières années a donné annuellement 15 560 recrues trouvées aptes au service (en 1892, même 16 711). En se basant sur cette moyenne, on obtient pour 12 classes d'âge de l'élite (en déduisant 25 % de morts, invalides, émigrés, etc.), un effectif de contrôle de (186 720 — 46 680) 140 040 qui couvre l'effectif de 118 823 avec 18 % de surnuméraires. Du reste, on pourra toujours,

dans le cas où la mobilisation aurait lieu après le milieu de mai, incorporer les 6000 recrues de l'année courante qui seront exercées, ou bien, si la mise sur pied a lieu dans les premiers mois de l'année, appeler avec l'élite la plus jeune classe d'âge de la réserve, soit environ 9000 hommes.

Si l'on prend comme base les effectifs réglementaires de la loi de 1874, on voit que quelques armes spéciales ont déjà un pour cent de surnuméraires élevé, hors de proportion comparativement à l'infanterie. Tandis que, par exemple, l'infanterie a 24,8 % de surnuméraires, l'artillerie en a 36 % et le génie 54,4 %.

La diminution de l'effectif réglementaire des armes spéciales, prévue par notre projet, ainsi que la diminution rationnelle du pour cent de leurs surnuméraires, rendront possible d'amener les effectifs des contrôles de l'infanterie au chiffre voulu.

Le recrutement des prochaines années aura pour tâche de mettre cet état de choses en ordre.

Déduction faite des états-majors des corps combinés et des armes spéciales réparties dans les unités, l'infanterie compte le 1er janvier 1893 95 321 hommes sur les contrôles. L'effectif réglementaire de notre projet est de 89 540 hommes, il restera donc 5701 surnuméraires, soit 6,4 %.

Il en est autrement de l'artillerie.

L'effectif des contrôles actuels des unités de l'artillerie dans l'élite est le suivant :

	Effectif de contrôle.
48 batteries de campagne	10,735
2 batteries de montagne	432
16 colonnes de parc	3,104
10 compagnies de position	1,684
2 compagnies d'artisficiers	477
<hr/>	
Total . . .	<u>16,432</u>

D'après le projet actuel, l'effectif réglementaire de l'artillerie sera de :

56 batteries montées à 160 hommes	8,960
9 batteries de montagne à 125 hommes	1,125
45 compagnies de position à 124 hommes	1,860
Total . . .	<u>11,945</u>

Si l'on ajoute à cet effectif réglementaire le 15 % de surnuméraires nécessaires, on trouve l'effectif de contrôle demandé par notre projet, soit 13 730 hommes, de sorte que l'effectif de contrôle actuel contient 2700 hommes, qui deviendront disponibles pour les autres armes.

L'élite de l'arme du génie se trouve dans des circonstances semblables.

	Effectif réglementaire d'après la loi de 1874.	Effectif des contrôles 1893.	Surnuméraires %
Etats-majors	72	85	18.1
Sapeurs	1224	1825	49.0
Pontonniers	984	1547	57.2
 Bataillons du génie . .	3144	4972	58.1
Pionniers d'infanterie .	1800	2564	42.4
 Total de l'élite .	4944	7536	52.4

Notre projet prévoit, par contre, l'effectif réglementaire suivant :

Etats-majors	42
8 demi-bataillons de sapeurs .	2720
4 équipages de ponts	688
4 compagnies de télégraphes .	428
 3878	

Avec l'effectif de contrôle nécessaire pour notre projet, et 15 % de surnuméraires, soit 4454 hommes, nous avons un boni de 3077 hommes sur l'effectif des contrôles actuels; et si l'on déduit de ce chiffre 600 employés de chemins de fer indisponibles qui se trouvent dans les compagnies de pionniers, il nous restera toujours 2477 hommes disponibles en faveur d'autres armes.

Les unités suivantes de l'*élite* seront renforcées, en cas de guerre, par des officiers et des hommes de la réserve et de la landwehr (pour les manœuvres de paix, ce renfort aura lieu en tenant compte de la durée de service réglementaire des hommes de ces deux classes).

15 compagnies de position.

4 colonnes du train des équipages de ponts.

8 compagnies de subsistances.

4 colonnes de train des détachements de subsistances.

4 compagnies de remonte du train.

On formera les corps de troupes ci-après dans la *réserve* :

4 brigades d'infanterie à 6 bataillons	21 636
12 bataillons isolés, fusiliers et carabiniers	10 548
4 escadrons de cavalerie de réserve (environ)	400
16 escadrons du train (environ)	2 400

	34 984

Les corps de troupes suivants seront formés de réserve et landwehr (mélangées).

5 compagnies de position (provenant de l'artillerie de campagne)	1000
4 parcs de corps et 1 parc de dépôt	2825
3 convois de montagne	525
13 colonnes du train de l'artillerie de position et des détachements de subsistances (provenant de l'artillerie de campagne)	1482
8 compagnies de sapeurs	1344
2 compagnies de pontonniers	336
2 compagnies de télégraphes	250
1 bataillon de pionniers des chemins de fer	371
4 lazarets de corps (troupes sanitaires : réserve ; train : réserve et landwehr)	1416

Total	9549

Ce mélange des classes d'âge, d'une durée de service inégale, ne causera aucun inconvénient pour les exercices de ces troupes. L'artillerie de position exercera avec d'autant moins de pièces, les unités du parc et du train avec d'autant moins de chevaux et de matériel que le personnel de ces unités sera faible.

Le fait que tous les parcs de munition et la plus grande partie des colonnes du train ne seront plus composées que d'hommes de la réserve et de la landwehr, produira des économies pour les cours de répétition. En effet, ces unités de troupes avec leur matériel considérable de chevaux se présenteront actuellement aux cours de répétition avec un effectif plus faible et pour une plus courte durée que cela n'a lieu actuellement, où elles sont formées d'hommes de l'élite. Le développement des officiers supérieurs qui est le principal but des grandes manœuvres n'en souffrira pas. Ce n'est pas la pré-

sence d'un lourd train de voitures à quelques heures en arrière qui perfectionnera l'instruction tactique du chef pour le combat.

Les corps suivants seront composés exclusivement d'hommes de la *landwehr* :

4 brigades d'infanterie	21 540
4 bataillons de carabiniers	3 500
16 escadrons du train (environ)	800
5 lazarets d'étapes	925
3 trains de chemins de fer sanitaires	60
50 sections d'hôpitaux	2 650
4 compagnies de subsistances	240
 Total	 29 715

Ces corps de troupes seront utilisés pour le service de garnisons, le service des étapes et le service territorial.

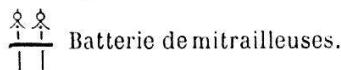
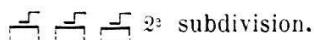
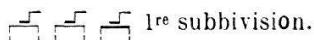
Les unités de combat de la réserve et de la landwehr contiendront un pour cent considérable de surnuméraires. On arrivera ainsi à ce que ces unités, en cas de mobilisation, n'entreront en général en ligne qu'avec des hommes véritablement aptes au service et avec des effectifs complets ; il leur sera, en outre, possible de laisser un cadre suffisamment solide, pour les nouvelles formations dans les dépôts de troupes.

Nous joignons ici un aperçu de la formation d'un corps d'armée renforcé par de l'infanterie de réserve et par de l'artillerie de position ou de montagne, telle que notre projet le prévoit.

Ordre de bataille du I^{er} corps d'armée, renforcé par de l'infanterie de réserve et de l'artillerie de montagne.

Etat-major du corps d'armée.

1. Régiment de cavalerie.



II^e DIVISION.

IV^e brig. d'inf. III^e brig. d'inf.



8^e rég. 7^e rég. 2^e bat. car. 6^e rég. 5^e rég.

2^e esc. cav. div.

2^e rég. d'artillerie de camp.



2^e demi-bat. de sapeurs.



Lazaret division n^o 2.



I^{re} DIVISION.

II^e brig. d'inf. I^{re} brig. d'inf.



4^e rég. 3^e rég. 1^{er} bat. car. 2^e rég. 1^{er} rég.

1^{er} esc. cav. div.

1^{er} rég. d'artillerie de camp.



1^{er} demi-bat. de sapeurs.



Lazaret division n^o 1.



1^{re} brigade d'infanterie de réserve.

2^e rég. d'inf. de rés.



1^{er} rég. d'inf. de rés.



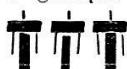
Section sanit. de réserve.



Section sanit de réserve

9^e rég. d'artillerie de camp (artillerie de corps.)

2^e groupe.



1^{er} groupe.

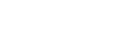
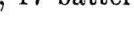
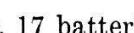
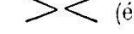
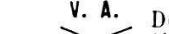
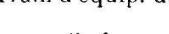
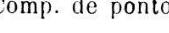
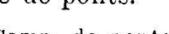
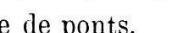
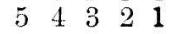
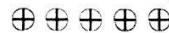


Groupe d'artillerie de montagne.



(Eventuellement, on aura de l'artillerie de position mobilisée à la place de l'artillerie de montagne.)

Lazaret de corps.



La mise en vigueur de l'organisation des troupes qui vous est présentée, ainsi que le recrutement qui sera réorganisé en se basant sur cette loi, permettront de réaliser des économies assez importantes sur l'équipement et l'instruction des troupes. La diminution du recrutement des armes spéciales au profit de l'infanterie lui fournira environ 700 hommes annuellement.

Mais les dépenses moyennes occasionnées par l'équipement et l'instruction du soldat d'infanterie sont beaucoup plus faibles que celles de la plupart des armes spéciales. En laissant de côté la cavalerie avec ses conditions de recrutement spéciales, l'économie réalisée de ce fait comportera environ 210 000 francs annuellement. Il est vrai que cette somme sera à peu près employée par l'augmentation du recrutement de la cavalerie, augmentation de 80 hommes, si l'on compare les effectifs actuels et les effectifs proposés ; toutefois, cette augmentation du recrutement ne doit pas être mise entièrement à la charge du projet, car le recrutement de la cavalerie a, dans les deux dernières années, déjà à peu près atteint le chiffre exigé normalement par le projet ; et l'on devrait chercher à maintenir le recrutement à ce même chiffre pendant une série d'années, même en faisant abstraction de notre projet.

Lorsque la nouvelle proportion des armes entre elles aura été établie, on pourra économiser 110 000 à 120 000 francs sur les cours de répétition annuels de l'élite ; ce calcul est établi en prenant comme base de comparaison pour la cavalerie l'effectif réglementaire actuel et l'effectif réglementaire proposé. Si on laisse la cavalerie de côté dans ce calcul, l'économie réalisée s'élève à 190 000 francs. Cette économie provient principalement de ce que le nombre des chevaux nécessaires a été réduit par la suppression des colonnes de parc et la diminution des trains dans l'élite.

Nous ne projetons pas d'augmenter la durée du service de la réserve et de la landwehr, mais tout au plus de la répartir autrement, de façon que les classes d'âge les plus âgées soient déchargées aux dépens des plus jeunes. L'amélioration de l'instruction des troupes de la réserve devra être obtenue par l'amélioration de l'instruction de l'élite. Lors d'une mise sur pied générale, la mobilisation de l'élite exigera 544 chevaux d'officiers de moins qu'auparavant. La réserve et la landwehr contiendront 1308 officiers et 1177 chevaux d'officiers de moins

que la landwehr actuelle, de sorte qu'il en résulterait pour toute l'armée une économie d'environ 200 000 francs par semaine.

L'augmentation de l'artillerie de montagne exigera seule de nouvelles acquisitions de matériel de guerre. Cette augmentation aurait été proposée de toute façon, c'est un besoin pressant et éprouvé depuis longtemps ; cette augmentation causera des dépenses qui ne dépasseront pas 300 000 francs.

Les 8 nouvelles batteries de campagne de l'élite recevront le matériel des 8 batteries de landwehr supprimées.

L'artillerie de position possède suffisamment de matériel de réserve pour pouvoir donner aux régiments le supplément nécessaire de 10 canons de 12 cm. et 10 mortiers de 12 cm., sans affaiblir par trop le matériel de réserve ; on trouvera les 20 canons de 8 cm. qui sont, en outre, nécessaires pour l'augmentation de l'artillerie de position, en partie dans les réserves de la position, en partie dans les réserves de l'artillerie de campagne.

La dotation de l'infanterie en nouvelles voitures, mesure qui est en voie d'exécution et que l'on pensait étendre aussi à la landwehr, aura, avec notre projet, à répondre à moins d'exigences qu'avec l'organisation actuelle ; en effet, au lieu des 104 bataillons de landwehr, il n'y aura plus que 36 bataillons de réserve, qui devront être pourvus des nouvelles voitures.

Le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation peut s'opérer avec l'aide des cours de répétition ordinaires, à condition que les contrôles soient établis pendant l'hiver qui suivra la mise en vigueur de la loi et que durant le printemps suivant toutes les unités nouvellement formées soient appelées, dans le plus court espace de temps possible, à un cours de répétition qui sera déduit du tour de rôle ordinaire.

Il faudra ordonner un cours de répétition prolongé de quelques jours, pour le personnel de l'artillerie qui sortira des batteries de campagne ou des colonnes de parc pour entrer dans les batteries de montagne de nouvelle formation. Nous calculons, par conséquent, que les dépenses spéciales occasionnées par le passage d'une organisation à l'autre s'élèveront tout au plus à 100 000 francs.

Nous vous soumettons une nouvelle organisation des troupes de l'armée fédérale, qui sans mettre plus qu'aupara-

vant à contribution les forces personnelles et financières du pays, forme un tout. Cet ensemble est basé sur l'idée fondamentale d'employer par un groupement mieux approprié des forces disponibles, ainsi que par des simplifications dans la composition des états-majors et des corps combinés, les moyens dont nous disposons, de façon à en tirer le maximum d'effet possible.

Il ne nous a pas été possible d'accueillir, dans l'élaboration de ce projet, tous les vœux présentés par les différentes armes et branches de service, vœux provenant tous de l'aspiration très louable de pouvoir, chacune dans sa branche, répondre aux exigences les plus élevées. Cela a eu lieu dans chaque cas uniquement par égard pour l'ensemble qui ne devait être ni une simple réunion des différents désirs, ni un compromis entre ces désirs, mais bien un organisme bien ordonné dans toutes ses parties.

La 1^{re} partie de la nouvelle organisation militaire, qui comprend l'établissement d'un état de choses clair et net dans la composition, la répartition et le groupement des différentes armes et branches de service, soit entre elles, soit dans l'ensemble de l'armée est celle dont l'effet se fera sentir le plus rapidement et le plus directement. Il est d'autant plus à souhaiter que cette 1^{re} partie qui est maintenant terminée et que vous avez sous les yeux soit discutée le plus promptement possible, parce que une durée plus longue d'un état de choses incertain porte le trouble dans les travaux de l'état-major général en vue de la mobilisation de l'armée, ainsi que dans l'instruction des officiers supérieurs et des états-majors ; cette influence pourrait être désastreuse si notre armée était mise sérieusement à l'épreuve. La répartition annuelle des recrues dans les différentes armes dépend de l'organisation des troupes ; il en résulte que les disproportions qui se sont produites avec le temps dans les effectifs de ces armes, ne pourront pas être égalisées par le recrutement, aussi longtemps que l'on n'aura pas fixé une base nouvelle et sûre pour cette opération.

Nous vous recommandons notre projet le plus chaudement

possible, et nous saissons cette occasion, monsieur le président et messieurs, de vous présenter l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 6 décembre 1893.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération,
SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération,
RINGIER.

—○—

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION BERNOISE

Dans une séance de la Société des officiers de la ville de Berne, M. le lieutenant-colonel Affolter, chef de l'artillerie des troupes du Gothard, a fait une intéressante conférence sur l'emploi des mitrailleuses Maxim par les troupes de forteresse, et a parlé du développement de ce nouvel engin de guerre.

La première de ces mitrailleuses dont l'artillerie de forteresse eut la disposition pour faire des essais, était un vieil exemplaire, qui avait beaucoup servi déjà, et qui rendait les essais compliqués, grâce aux dérangements continuels du mécanisme. Quoique les premières épreuves eussent été peu encourageantes, on persista néanmoins, et petit à petit, on s'aperçut que les dérangements des débuts avaient moins leur cause dans le mécanisme de l'arme que dans la manière de s'en servir. Aujourd'hui, l'expérience de quelques années a appris à éviter ces dérangements ou à y remédier très rapidement, de telle sorte que l'arme peut être considérée comme tout à fait apte au service de campagne.

De même, la nature et le mode de transport causèrent dans les commencements de sérieuses difficultés. L'arme et son trépied pèsent environ 60 kilos, ce qui exige pour le transport deux hommes au moins. En outre, en terrain de montagne, la place était souvent insuffisante, pour mettre convenable-